

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 octobre 2010**

Décision n° **B-2010-1824**

commune (s) : Bron

objet : Acquisition de 10 lots de copropriété dépendant des immeubles de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 05 octobre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : 12 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G., Imbert A., Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : M. Darne J. (pouvoir à Mme Pédrini), Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Buna, Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Calvel, Mme Vullien (pouvoir à M. Abadie), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A.), Mme Peytavin.

Absents non excusés : MM. Charles, Sécheresse, Vesco.

Bureau du 11 octobre 2010**Décision n° B-2010-1824**

commune (s) : Bron

objet : **Acquisition de 10 lots de copropriété dépendant des immeubles de la copropriété La Caravelle située 356, route de Genas et appartenant à la SA d'HLM Alliade habitat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon à Bron, la Communauté urbaine de Lyon souhaite acquérir 10 lots de copropriété situés dans l'ensemble immobilier dénommé La Caravelle, situé 356, route de Genas à Bron, cadastrés sous le numéro 719 de la section B et appartenant à la Société anonyme d'habitations à loyer modéré Alliade habitat.

Il s'agit des lots de copropriété désignés ci-après :

- un appartement de type F 4 situé au 1er étage du bâtiment A, formant le lot numéro 114 avec les 255/100 000 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 1, située au sous-sol du bâtiment A, formant le lot n° 101 avec les 5/100 000 des parties communes générales,
- un appartement de type F 4 situé au 4° étage du bâtiment A, formant le lot n° 119 avec les 255/100 000 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 3, située au sous-sol du bâtiment A, formant le lot n° 103 avec les 5/100 000 des parties communes générales,
- un appartement de type F 5 situé au rez-de-chaussée du bâtiment C, formant le lot n° 897 avec les 294/100 000 des parties communes générales,
- une cave portant le numéro 4, située au sous-sol du bâtiment C, formant le lot n° 364 avec les 5/100 000 des parties communes générales,
- un appartement de type F 3 situé au 3° étage du bâtiment F, formant le lot n° 1265 avec les 215/100 000 des parties communes générales,
- une cave située portant le numéro 13, située au sous-sol du bâtiment F, formant le lot n° 1219 avec les 5/100 000 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 17, formant le lot n° 777 avec les 7/100 000 des parties communes générales,
- un garage portant le numéro 1, formant le lot n° 852 avec les 7/100 000 des parties communes générales.

Aux termes du compromis, la SA d'HLM Alliade habitat céderait les biens en cause, libres de toute location ou occupation, au prix de 125 974 €.

Les biens dont il s'agit sont destinés à être démolis par l'acquéreur qui en assurera la maîtrise d'ouvrage.

Cette acquisition fera l'objet d'un financement en partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) sur la base d'un taux maximum autorisé ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 15 octobre 2009 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 125 974 €, de 10 lots de copropriété cadastrés sous le numéro B 719 situés dans l'ensemble immobilier dénommé La Caravelle, au 356, route de Genas à Bron et appartenant à la SA d'HLM Alliade Habitat, dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition et à solliciter les subventions auprès de l'ANRU.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme B 1 - Favoriser la mixité, individualisée sur l'opération n° 0827, le 21 juin 2005 pour la somme de 41 872 197 € en dépenses et 41 872 197 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 213 200 - fonction 824, pour un montant de 125 974 € correspondant au prix de l'acquisition et de 2 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 octobre 2010.